

## LIVRET D'ACCUEIL

### « Les engagements des acteurs du parcours de formation »

#### Entre les soussignés :

1) Le Prestataire de formation

**Société EVOLU'VIA**

Adresse : 6A1 rue Feuillat – 69003 LYON

N° de siret : 48963998900032

NAF : 8559 A

N° de déclaration d'activité : 82 69 12620 69

Représentée par Madame Jésahel SABATIER

2) L'entreprise cliente et/ou le stagiaire

### NOS 10 ENGAGEMENTS QUALITÉ DE LA FORMATION

1. Accompagner nos clients dans l'analyse de leurs besoins et leur conseiller le plan d'actions le plus adapté
2. Assurer une réactivité pédagogique, commerciale et administrative, en conformité avec nos procédures internes
3. Concevoir chaque programme de formation en complète cohérence avec les objectifs poursuivis
4. Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur implication dans la réussite des projets
5. S'adapter aux contraintes des clients afin d'intervenir – lorsque c'est possible – dans leurs locaux et selon leur disponibilité et contraintes de production
6. Animer nos stages de façon vivante et impliquer nos stagiaires comme acteur de leur apprentissage en les mettant en situation ou en production collaborative, dès lors que cela est réalisable
7. Remettre à chaque stagiaire un document pédagogique adapté et pertinent.
8. Mesurer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue
9. Procéder à une veille réglementaire et technologique permettant d'actualiser régulièrement nos connaissances et celles de nos intervenants
10. Procéder au suivi des formations dans le temps quand elles sont nécessaires (recyclage, mise à jour, remédiation...)

## MESURES DE QUALITÉ DE LA FORMATION

La société EVOLU'VIA s'engage à :

- Effectuer un bilan de chacune de nos formations et le tenir à disposition des commanditaires.
- Procéder, sur demande, à une évaluation des stagiaires avant et après la formation pour mesurer les acquis si nécessaire.
- Réaliser un bilan à froid (3 à 6 mois après la formation) si le commanditaire le souhaite.
- En cas de non-conformité ou de défaut qualité d'une formation, analyser les raisons du dysfonctionnement et mettre en place les mesures correctives nécessaires